



MEETING DE MARCHE SUR ROUTE

20 KM A POLLESTRES

REGLEMENT

Article 1 : L'épreuve de Marche de 20 km à POLLESTRES ouverte à tous, sous l'égide de la Fédération Française d'athlétisme et du C N M

Parcours de 20 km est conforme au règlement des courses de la FFA

Numéro de certificat de mesurage LAN 066 /04816/2010

Article 2 : Epreuve ouverte non licencié sur route circuit de 1 KM à parcourir 20

Fois Catégorie Minimes, Cadets, Juniors, Espoir, Seniors, Vétérans

Article 3 : Il est obligatoirement pour tous les non licencié un certificat de moins de 3 mois

Article 4 : Les concurrents s'inscrivent sous leurs entières responsabilités

Toutefois ils seront assuré pendant la durée de l'épreuve ainsi que les organisateur et le public par l assurance ALLIANZ

Le Club de Athle Pollestres 66 décline toute responsabilité pendant et après l'épreuve en cas de vol

Article 5 : Départ des différentes catégories seront donné à l avenue de pou Del gel

De la ville de Pollestres , les arrivés seront jugé au même endroit

Article 6 : Remise des médailles et trophées à la salle JORDI BARRE

Article 7 : Les concurrents doivent respecter le code de la route :

Article 8 : La sécurité des Marcheurs et des Marcheuses sera assuré par des signaleurs

Article 9 Chaque Marcheurs et Marcheuses doivent obligatoirement avoir le maillot

Du club et des épingles

Les Marcheurs et Marcheuse franchissant la ligne d'arrivée sans dossard sera disqualifiée et ne pourra participer à la remise des récompenses

Article 10 : La tenue correcte est exigée envers le public et les organisateurs

Article 11 Un juge chef sera désigné et assisté de 7 juges officiels, , ils appliqueront l

Article 230 de la spécialité

Article 12 Un médecin sera de permanence ainsi qu'une ambulance

Article 13 ; Tous les marcheurs ayant donné la distance pendant l inscriptions ne sera plus modifiable lors de la remise des dossards

Article 14 : inscriptions à partir de junior jusqu'à vétérans 10€

Article : 15 Tous Marcheurs et Marcheuses ayant dépassé 2h20 sera arrêter sur la ligne d'arrivé (mais il y aura un classement)

Article 16 Chaque concurrent participant à cette épreuve accepte le dit règlement

